



CHARTRE DE L'AFECTI

Mise à jour et approuvée en Assemblée générale en mars 2018

Rôle et ambition

L'AFECTI est un **réseau d'experts internationaux de tous les continents représentant l'ensemble des secteurs de la coopération technique internationale**. L'AFECTI entend par coopération internationale une coopération coordonnée entre deux ou plusieurs Etats ou institutions, visant à soutenir des priorités de développement nationales ou internationales, sans recherche de profit et basés sur le principe d'un partenariat pour le développement.¹

L'AFECTI favorise durablement **la formation, la mobilisation, la visibilité et la reconnaissance** des experts de la coopération.

L'AFECTI, association fédérative, est **représentée à travers des sections**. Elle anime le réseau et accompagne l'émergence et la structuration des sections dans le monde.

Mission

Pour atteindre cette ambition, la mission de l'AFECTI est de :

- Mettre en réseau experts et consultants de la coopération technique internationale
 - o *Identifier, structurer, valoriser les compétences des membres dans un référentiel,*
 - o *Rassembler autour de services d'information et de services experts,*
 - o *Appuyer l'émergence de sections d'adhérents dans le monde.*
- Développer les relations et favoriser la capitalisation d'expériences
 - o *Favoriser les échanges sectoriels, transversaux, géographiques.*
- Accompagner le renforcement des capacités des membres
 - o *Proposer des services d'information et de formation pour développer les connaissances des membres.*
- Valoriser l'expertise des membres auprès des opérateurs de la coopération technique internationale
 - o *Être partie prenante de colloques professionnels et d'événements internationaux,*
 - o *Favoriser les relations et les partenariats avec les bureaux d'étude et autres acteurs de la coopération internationales*
- Promouvoir l'éthique de la profession

Les valeurs qui nous rassemblent

- L'intégrité : exiger pour soi et le métier, éthique et professionnalisme
- La diversité : accueillir les potentialités
- La transmission : favoriser le partage de l'expérience

Mes engagements en tant que membre

- Partager les informations, contacts et expériences pouvant être utiles pour les membres (appels d'offre, formations, événements...),
- Etre ambassadeur : promouvoir l'AFECTI et ses missions, participer aux activités de l'association selon mes disponibilités,
- Répondre aux sollicitations d'autres membres,
- Interagir avec l'AFECTI en proposant des idées de développement et de nouveaux services,
- Respecter les valeurs professionnelles et l'éthique promues par l'AFECTI.

¹ Définition librement adaptée de la définition de la coopération pour le développement, Conseil économique et social des Nations unies (2015), Qu'est-ce que la coopération pour le développement ?